

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-04-16-17 | Association "Relais accueil des gens du voyage"
- Désignation d'un représentant de la Ville
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

L'association "Relais accueil des gens du voyage" a pour objectifs :

- La promotion sociale, culturelle, économique et professionnelle, des gens du voyage par toute forme d'entraide matérielle et morale, toute action ou programme adapté aux besoins et répondant aux difficultés vécues par eux, ainsi que la participation effective de ces populations à la gestion des activités qui les concernent.
- L'animation globale du centre social « gens du voyage » dont les services et activités sont mis à la disposition de toute la population des gens du voyage.

Son principal objectif est de répondre aux besoins des personnes, des familles et des groupes, en cherchant à favoriser la promotion individuelle et collective, l'insertion de ces populations dans leur environnement et parmi les populations sédentaires qu'elles côtoient.

Il convient de désigner un représentant membre de droit au Conseil d'administration de l'association « Relais accueil des gens du voyage ».

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les lois n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et n°200-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- Les statuts de l'association « Relais accueil des gens du voyage »,

Considérant :

- Qu'il convient de désigner un représentant, membre de droit, au Conseil d'administration de l'association « Relais accueil des gens du voyage »,

Décide :

- De désigner comme représentant de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Relais accueil des gens du voyage » :
 - Didier Quint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142983-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026